

Ces factures de chauffage qui font bouillir la Cour des comptes

EXORBITANTES et incompréhensibles, ces factures. Des tarifs variant du simple au triple et à la tête du client. Un contrat entre le fournisseur privé et la mairie plusieurs fois bidouillé. Telles sont les bouillantes découvertes de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur le marché du chauffage liant Clichy-la-Garenne au groupe GDF Suez. Réjouissantes, quand on sait que Suez exploite 16 autres « réseaux de chaleur » en région parisienne.

C'est en 1965 – quarante-cinq ans déjà... – que fut signé un contrat entre Clichy et la Lyonnaise des eaux, ancêtre de Suez. Il prévoyait la fourniture de chauffage (vapeur à 250 °C sous pression) à un quart des habitants de la ville (HLM, mairie, immeubles privés). En 1991, note le rapport de la Cour, alors que la concession allait bientôt expirer, le maire PS Gilles Catoire a signé avec son fournisseur un avenant prolongeant de vingt ans ses services. Cet ajout, qui portait le contrat à une durée record de cinquante ans, n'a pas été soumis au conseil municipal.

Balkany pistonné

Depuis des années, les factures flambent sans que les abonnés disposent des critères de calcul permettant de les comprendre ou de les contester. Entre 2001 et 2007, indique le rapport, le prix du mégawatt-heure a navigué entre 55 et 80 euros alors que la moyenne,

pour un réseau comparable, se situe sous les 50 euros.

Détail encore plus étrange, la même chaufferie de GDF Suez approvisionne aussi la ville voisine de Levallois. Et facture l'énergie deux à trois fois moins cher à l'une de ses filiales qui alimente et gère, elle, le réseau de chaleur de Levallois. Pourtant, les abonnés clicheois et levalloisiens paient sensiblement le même tarif. Conclusion : la filiale de Levallois, qui joue simplement les intermé-

diaires, réalise de plantureux bénéfices. Les habitants n'en profitent nullement. Et personne ne comprend pourquoi Balkany, maire de la ville, laisse ainsi plumer ses administrés.

Ce chauffage hors de prix ne fait ni chaud ni froid au maire de Clichy. De 1987 à 1999, c'est un cabinet-conseil rémunéré par... GDF Suez qui contrôlait l'exécution du contrat. Mais, devant les protestations des abonnés, Catoire a saisi des sociétés

d'audit indépendantes. A cinq reprises, depuis 2000, toutes ont dénoncé les abus de GDF Suez. Mais le maire n'a jamais vraiment donné suite.

L'une de ces boîtes d'experts, MP Consultants, a même calculé, en 2007, que sur les quinze années précédentes GDF Suez avait empoché indûment 19 millions. Encore une conclusion passée à la trappe. On espère que ces rapports ont fait de bons combustibles.

J.-F. J.

Canard enchaîné du 22/09/10